



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2016
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 29 septembre 2016, à 10 heures

Président : M. Drobnjak (Croatie)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Élections des bureaux des grandes commissions

Organisation des travaux

Demandes d'audition


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-16858 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** informe la Commission que la nomination de M. Kullane (Somalie) à la fonction de Rapporteur a été présentée par les États d'Afrique. Il considère que la Commission souhaite élire M. Kullane (Somalie) par acclamation.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **M. Kullane** (Somalie) est élu Rapporteur par acclamation.

Organisation des travaux (A/71/250; A/C.4/71/1; A/C.4/71/INF/1 et A/C.4/71/INF/4; A/C.4/71/L.1)

4. **Le Président** appelle l'attention sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission (A/C.4/71/1) et sur le projet de programme de travail de la Commission (A/C.4/71/L.1). Il appelle ensuite l'attention sur les règles et recommandations de l'Assemblée générale relatives aux travaux des grandes commissions, contenues dans le rapport du Bureau (A/71/250) et dans la décision 34/401 de l'Assemblée générale, ainsi que dans les résolutions 58/126 et 58/316.

5. Afin de tirer pleinement parti du temps et des services de conférence mis à la disposition de la Commission, il entend ouvrir et lever les séances à l'heure. Les séances n'auront lieu que si un nombre suffisant d'orateurs sont inscrits sur la liste. Tous les orateurs, en particulier les trois premiers orateurs prévus pour une séance donnée, devront arriver ponctuellement dans la salle de la Commission. L'Assemblée a décidé de maintenir la pratique consistant à déroger à la règle selon laquelle au moins un quart des membres doit être présent pour qu'une séance d'une grande commission puisse être déclarée ouverte.

6. S'agissant des questions de procédure et d'organisation des travaux, la Commission respectera strictement les dispositions pertinentes de la décision 34/401 de l'Assemblée générale. Conformément aux limites de temps fixées pour les explications de vote et les droits de réponse, les interventions sur des motions d'ordre seront limitées à cinq minutes. Il suggère que, pendant le débat général, les déclarations ne durent pas plus de 10 minutes, ou

15 minutes lorsque l'orateur prend la parole au nom de groupes d'États.

7. Le Secrétariat a besoin d'au moins 72 heures pour traiter les projets de résolution, les projets de décision et les amendements dans toutes les langues. Pour ce qui est des incidences des propositions sur le budget-programme et de l'article 153 du Règlement intérieur, l'Assemblée générale a appelé l'attention de la Commission sur le paragraphe 12 de sa décision 34/401, aux termes duquel il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Le Bureau a pour sa part appelé l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le Secrétaire général a souvent besoin de plus que les 48 heures prévues à l'alinéa d) du paragraphe 13 de la décision 34/401 pour examiner les incidences des propositions sur le budget-programme.

8. Dans le cadre du point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », la Commission adoptera son programme de travail provisoire pour la session suivante, conformément à la résolution 58/316 et examinera les moyens de rationaliser son ordre du jour, conformément à la résolution 70/305. Le point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », a été renvoyé à toutes les grandes commissions ainsi qu'à l'Assemblée en séance plénière, afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

9. La Commission continuera à tenir des dialogues interactifs au titre des points de l'ordre du jour ayant trait à l'information, à l'espace, au maintien de la paix et aux effets des rayonnements ionisants, ainsi qu'à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En outre, dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions », la Commission élira son bureau au moins trois mois avant la session suivante de l'Assemblée générale, en application des décisions de l'Assemblée générale concernant la revitalisation, en particulier celles prises dans les résolutions 56/509, 58/126, 69/321 et 70/305.

10. Le Président considère que la Commission souhaite approuver le programme de travail proposé (A/C.4/71/L.1).

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. **Le Président** appelle l'attention sur la liste des documents dont la Commission est saisie (A/C.4/71/INF/1), chacun de ces derniers disposant déjà d'une cote. Conformément à la pratique suivie ces dernières années, les rapports publiés précédemment ne seront disponibles qu'en quantités limitées dans la salle de conférence. Les services PaperSmart seront proposés de nouveau. Les délégations qui souhaitent diffuser leurs déclarations sous forme électronique doivent les envoyer au moins une heure avant leur tour de parole à l'adresse de courriel de la plateforme.

13. Comme lors des sessions précédentes, la Commission constituera un groupe de travail plénier chargé de préparer les projets de résolution qui seront soumis au titre du point 48 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ». Le groupe de travail sera présidé par un membre de la délégation canadienne, qui a proposé le projet de résolution correspondant. Le Président croit comprendre que la Commission est d'accord pour créer ce groupe.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. **Le Président** relève que la Commission, en approuvant son programme de travail, a décidé de tenir un débat général au sujet de tous les points de l'ordre du jour relatifs à la décolonisation, à savoir les points 54 à 58, ce qui permettra aux membres de s'exprimer sur l'un quelconque de ces points de l'ordre du jour ou sur tous ces points lors de toute séance consacrée à ce sujet.

Demandes d'audition

16. **Le Président** informe la Commission qu'il a reçu 133 communications contenant des demandes d'audition relatives aux questions des îles Falkland (Malvinas), de la Polynésie française, de Gibraltar, de la Nouvelle-Calédonie, des Îles Vierges américaines et du Sahara occidental, au titre du point 58 de l'ordre du jour. Le Président suggère que, conformément à la pratique établie, ces communications soient distribuées en tant que documents de la Commission, pour examen lors d'une réunion ultérieure.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **Le Président** dit qu'il a également reçu des communications de la part du Président de la Polynésie française, du Ministre en chef de Gibraltar et du Vice-Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui souhaitent prendre la parole au titre du point 58 de l'ordre du jour. Leurs déclarations seront programmées en conséquence.

La séance est levée à 10 h 45.